



## APPEL A PROJETS

### Fonds d'impulsion du GSI pour l'organisation d'un colloque scientifique interdisciplinaire à l'initiative des jeunes chercheur.e.s.

Dépôt des candidatures : 30 janvier 2024

Annonce des résultats : fin février 2024

Montant alloué : 3000 CHF

#### Présentation

Dans le cadre de sa politique institutionnelle de valorisation de la recherche interdisciplinaire et en accompagnement des mesures existantes, le GSI met au concours un fonds d'impulsion pour l'organisation d'un colloque scientifique à l'initiative des jeunes chercheur.e.s.

#### Objectifs

Plus spécifiquement, ce fonds vise à :

- Valoriser la recherche interdisciplinaire initiée par les jeunes chercheur.e.s du GSI
- Faire émerger et encourager des recherches et des projets de recherche internationaux et interdisciplinaires
- Encourager la publication scientifique des jeunes chercheur.e.s

#### Admissibilité

- Le projet doit être porté par au moins deux collaborateurs.trices de l'enseignement et de la recherche du GSI issus de différentes disciplines
- Le projet doit s'inscrire dans une perspective interdisciplinaire
- Le projet doit se dérouler sur une à deux journées et comporter au moins deux intervenant.e.s internationaux.ales (ou à tout du moins extérieur.e.s à l'UniGe)
- Le projet doit être réalisé au plus tard au 1<sup>er</sup> avril 2023.

#### Financement

- Le GSI met à disposition la somme de 3000 CHF
- Les initiateurs.trices de projets doivent également s'adresser à d'autre(s) organisme(s) pour compléter le budget.
- Le budget obtenu ne peut être utilisé pour verser des salaires
- Le paiement ne se fera que sur présentation des justificatifs originaux des dépenses engagées, dans la limite du montant accordé par la décision mentionnée et après transmission d'un bref rapport d'activités.
- Si le soutien accordé par le GSI ne ressort pas clairement du programme et des éléments de communication liés à l'événement, le Directeur du GSI est en droit de refuser le paiement des dépenses engagées. Il soumet alors sa décision pour

confirmation ou modification au CODIR du GSI.

### **Présentation de la demande**

Le dépôt des demandes se fait auprès de l'administratrice du GSI, Mme Barbara Laurent-Lucchetti : [barbara.laurent-lucchetti@unige.ch](mailto:barbara.laurent-lucchetti@unige.ch)

Le dossier doit comporter les éléments suivants :

- Le nom des requérant.e.s
- La présentation de l'événement avec une bibliographie indicative
- La structure du colloque (durée, intervenants sur invitation ou appel à communications, peer-review, etc...)
- L'appel à communication, le cas échéant
- Un budget
- Un planning
- Les outputs visés

Le dossier COMPLET doit être déposé au plus tard le 30 janvier 2024 auprès de l'administratrice du GSI.

### **Critères d'évaluation**

L'évaluation des dossiers sera soumise à l'expertise du Comité de direction du GSI. Les critères pris en compte sont les suivants :

- L'interdisciplinarité du projet
- L'apport du projet quant à la thématique proposée
- La qualité des outputs visés (publications, etc...)

### **Catégorie de dépenses**

Les catégories de dépenses admissibles à ce financement :

- Frais de transports des participants
- Frais de séjour des participants
- Frais logistiques d'organisation de l'événement (location salles, fournitures, publicités, impressions, ...)
- Frais de réception (pauses café, lunch, dîner) selon les règles en vigueur à l'UniGe

### **Annnonce des résultats**

Les résultats seront communiqués aux candidats au plus tard le 28 février 2024